

Évaluation et recommandations

Un environnement économique mondial peu favorable a ralenti la croissance et fait grimper l'inflation...

L'économie coréenne a été confrontée à plusieurs chocs en 2008, notamment la hausse des prix des matières premières, le ralentissement des échanges mondiaux et la crise financière mondiale. Le choc des termes de l'échange – la Corée est le cinquième plus gros importateur de pétrole dans le monde – a affaibli le won et accentué les pressions inflationnistes, qui ont réduit le revenu des ménages et les bénéfices des entreprises, freinant la consommation et l'investissement privés. En outre, les politiques mises en œuvre sur le marché de l'immobilier ont entraîné une baisse de 5 % de l'investissement résidentiel au cours de l'année écoulée, alors que le ralentissement des échanges mondiaux a pesé sur la croissance des exportations coréennes. Avec l'affaiblissement de la demande intérieure et des exportations, la croissance de la production est tombée de 5 % en 2006-07 à 3 % au cours des trois premiers trimestres de 2008, en taux corrigé des influences conjoncturelles. L'intensification des turbulences financières en septembre 2008 a encore assombri les perspectives économiques, en accélérant la dépréciation du won et en durcissant les conditions de crédit. Le calendrier de la reprise dépend de l'amélioration de l'économie mondiale, qui pourrait ne pas intervenir avant les derniers mois de 2009. Dans un tel scénario, la croissance économique devrait tomber autour de 3 % en moyenne annuelle en 2009, avant de remonter à environ 4 % en 2010.

... compliquant l'action macroéconomique

Confrontées à un ralentissement marqué de l'activité, les autorités ont introduit un budget supplémentaire et des allègements d'impôts représentant au total 1 % du PIB, alors que des réductions des taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés sont prévues pour 2009-10. En novembre, elles ont soumis des révisions au projet de budget pour 2009, ajoutant d'autres mesures de relance. Inquiète de la forte inflation, la Banque de Corée a relevé les taux d'intérêt de ¼ pour cent en août 2008, puis a annulé cette augmentation en octobre face à l'aggravation de la crise financière mondiale, la réduction cumulée des taux se chiffrant à 125 points de base début novembre. Les autorités ont annoncé en octobre qu'elles garantiraient les emprunts étrangers des banques à hauteur de 100 milliards de dollars des États-Unis. En outre, elles sont intervenues sur le marché des changes en juillet pour stabiliser le won et ont conclu un accord d'échange de devises portant sur 30 milliards de dollars US avec la Réserve fédérale des États-Unis en octobre. Entre juin et octobre 2008, les réserves de change de la Corée ont baissé de 46 milliards de

dollars US, pour tomber à 212 milliards de dollars US. Le won a continué de se déprécier, diminuant de 16 % en termes effectifs entre début juillet et fin octobre. Une intervention sur le marché des changes risque d'être coûteuse et inefficace face aux turbulences financières mondiales entraînant la dépréciation du won et elle devrait donc être limitée à des opérations de lissage. Cela permettra aussi d'éviter une nouvelle baisse des réserves de change, qui constituent une garantie pour la dette extérieure à court terme de la Corée, laquelle s'est envolée de 66 milliards de dollars US à la fin de 2005 à 176 milliards de dollars US au milieu de 2008.

Les autorités monétaires sont confrontées à d'importants enjeux

En 2008, l'inflation a nettement dépassé la limite supérieure de la zone cible de 2.5 à 3.5 % pour la première fois depuis l'introduction du ciblage en 1998. En octobre, la hausse générale des prix à la consommation s'était accélérée de 4.8 % (en glissement annuel) et la hausse tendancielle (hors énergie et produits alimentaires) atteignait 5.2 % (en glissement annuel), ce qui donnait à penser que le choc des prix des matières premières avait d'importants effets secondaires. À terme, avec la baisse des prix des matières premières et la lenteur de la croissance, l'inflation devrait revenir dans la zone cible courant 2009. Dans ce contexte, la politique monétaire devrait actuellement viser la stabilité du marché financier et le soutien à l'activité, jusqu'à ce que les conditions se normalisent, puis s'attacher en priorité à réaliser l'objectif d'inflation. La vigilance est de mise, toutefois, compte tenu de la forte dépréciation du won et du fait que le ralentissement de la croissance n'influe sur l'inflation qu'avec un décalage important. L'orientation de la politique monétaire dépendra de l'ampleur et de la durée du ralentissement économique, qui seront pour leur part influencées par les mesures de relance budgétaire qui seront mises en œuvre.

Compte tenu de la dégradation de la solide situation budgétaire...

La mise en œuvre du budget supplémentaire et des allègements d'impôts au quatrième trimestre de 2008 pourrait doper la croissance de la production de pas moins de ¼ point de pourcentage en 2009. Le budget prévoit des dépenses pour la construction de routes et le versement de subventions aux services d'utilité publique, encore que ces mesures fassent les prix de l'énergie et encouragent une consommation excessive. En tenant compte du budget supplémentaire, le budget consolidé de l'administration centrale, hors excédent de la sécurité sociale, devrait enregistrer un déficit d'environ 1½ pour cent du PIB en 2008, alors qu'il était légèrement excédentaire en 2007. En outre, les mesures de relance prévues dans le budget de 2009 gonfleront encore les dépenses. Il est indispensable que ces mesures soient opportunes, ciblées et temporaires. Pour la période à venir, les autorités prévoient de réduire de 2 points de pourcentage d'ici à 2010 les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, alors que le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés au niveau national serait ramené de 25 % (niveau proche de la moyenne de l'OCDE) à 20 %. Les autorités s'attendent à ce que ces mesures réduisent les recettes fiscales d'environ 2 % du PIB. À moyen terme, la priorité devrait être de préserver une solide position budgétaire,

compte tenu des pressions qui s'exerceront à l'avenir sur les dépenses du fait du vieillissement de la population et du développement du système d'assurance sociale.

... il importe de freiner la croissance des dépenses publiques dans les années à venir pour préparer le vieillissement de la population...

La Corée est confrontée à un enjeu budgétaire majeur du fait du vieillissement rapide de la population. La part des seniors dans la population devrait passer de 10 % à 14 % d'ici à 2018, date à laquelle la population d'âge actif commencera de se contracter. Le rapport de dépendance des personnes âgées en Corée, qui est aujourd'hui le troisième plus faible de la zone de l'OCDE, devrait être le troisième plus élevé d'ici à 2050. La couverture limitée du système public de retraite, qui s'est stabilisée au tiers environ de la population d'âge actif, et les faibles niveaux et durée des cotisations, en particulier pour les travailleurs indépendants, suscitent des inquiétudes. La prestation sous conditions de ressources introduite en 2008 pourrait devoir être élargie pour limiter la pauvreté chez les personnes âgées. En outre, un renforcement de la coopération économique avec la Corée du Nord pourrait faire gonfler les dépenses publiques. Pour se préparer aux pressions qui s'exerceront sur les dépenses à l'avenir, il faut s'employer à préserver la solide situation budgétaire, en assurant l'équilibre du budget, hors excédent de la sécurité sociale, sur le moyen terme. Compte tenu des réductions d'impôts, cet objectif appelle une maîtrise des dépenses publiques, qui ont augmenté de 9 % par an (non compris le coût de la restructuration du secteur financier) depuis 2002. Il est aussi indispensable de mettre en œuvre le plan d'octobre 2008 visant à privatiser 38 institutions publiques et à en supprimer trois, tout en fusionnant 38 d'entre elles pour n'en laisser que 17.

... et de mettre en œuvre une réforme fiscale d'ensemble, qui se traduirait par un accroissement à long terme des recettes grâce au relèvement des taxes à la consommation...

Les dépenses publiques, actuellement parmi les plus faibles de la zone de l'OCDE en pourcentage du PIB, augmenteront sensiblement à moyen terme, compte tenu des pressions auxquelles elles devraient être soumises en longue période, ce qui exigera des recettes fiscales supplémentaires. Cependant, cette progression des dépenses aura des coûts économiques plus importants, d'où la nécessité d'une réforme d'ensemble pour soutenir le potentiel de croissance de la Corée, remédier à l'inégalité grandissante des revenus et à la pauvreté relative et améliorer le régime d'imposition au niveau local. L'instrument le plus efficace pour accroître les recettes est le relèvement des taxes à la consommation, qui entraînent moins de distorsions que les impôts directs. La Corée dispose d'une très grande marge de manœuvre pour augmenter le taux de sa taxe à la valeur ajoutée (TVA), qui est de 10 %, soit bien au-dessous de la moyenne de l'OCDE de 18 %. En outre, la base de cette taxe devrait être élargie, en réduisant le champ d'application des exonérations et du traitement spécial accordés aux petites et moyennes entreprises (PME). Le système compliqué de taxes individuelles à la consommation sur 20 produits devrait être simplifié, notamment dans un effort de réduction du rôle des impôts préaffectés, qui entrent pour 14 % dans les recettes fiscales. Les droits d'accise

devraient être limités aux produits ayant un effet négatif sur la santé ou l'environnement, comme le tabac, l'alcool et l'énergie. En particulier, un recours plus large aux taxes écologiques améliorerait l'efficacité.

... et à un élargissement des bases de l'impôt sur le revenu des sociétés et des personnes physiques

En outre, les bases de l'impôt direct devraient être élargies. La réduction des dépenses au titre de l'impôt sur les sociétés, qui restent importantes puisqu'elles représentent environ un cinquième des recettes de cet impôt, contribuerait à compenser l'incidence sur les recettes des réductions prévues des taux, tout en diminuant les distorsions dans l'allocation de l'investissement. L'introduction d'un budget des dépenses fiscales, comme cela est prévu pour 2010, et le renforcement de la transparence contribueraient à mettre en évidence les dépenses fiscales dont les coûts dépassent les avantages. En outre, le faible taux appliqué aux PME ne semble pas être efficace pour faire face aux enjeux auxquels sont confrontées les petites entreprises et devrait donc être progressivement éliminé. Le rôle relativement mineur des impôts sur le revenu des personnes physiques – parmi les plus faibles de la zone de l'OCDE à 4 % du PIB – est imputable aux importantes exonérations et déductions accordées aux salariés pour établir des conditions équitables par rapport aux travailleurs indépendants. Seulement la moitié du revenu salarial est imposé, soit bien moins que la moyenne de l'OCDE de 84 %, et seulement la moitié des salariés paient des impôts sur le revenu. Cependant, le pourcentage de travailleurs indépendants acquittant un impôt sur le revenu est passé de 40 % à 63 % au cours de la dernière décennie, ce qui donne à penser que la possibilité existe de réduire les exonérations et les déductions accordées aux revenus salariaux, tout en évitant d'augmenter les taux marginaux.

Le crédit d'impôt sur les revenus salariaux devrait être le principal instrument utilisé pour faire face à l'inégalité croissante des revenus et à la pauvreté relative

L'augmentation de la part des travailleurs acquittant un impôt sur le revenu aurait un effet négatif sur la distribution du revenu et la pauvreté relative, qui a enregistré une progression tendancielle durant la dernière décennie. Au milieu des années 2000, le taux de la pauvreté relative – défini comme un revenu disponible de moins de 50 % du revenu médian – était passé à 15 % en Corée, soit le septième le plus élevé de la zone de l'OCDE. En 2008, les autorités ont introduit un crédit d'impôt sur les revenus salariaux, qui dopera vraisemblablement l'emploi en rendant le travail plus rentable pour les travailleurs peu qualifiés. Cependant, ce crédit d'impôt couvrira initialement moins de 2 % des ménages. Son extension, qui pourrait être financée par un élargissement de la base de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, exige une amélioration de la transparence quant au revenu des travailleurs indépendants. En outre, l'imposition des avantages complémentaires en tant que revenu individuel améliorerait l'équité.

*Les taxes foncières locales peuvent améliorer
l'autonomie des collectivités locales*

L'impôt général sur les biens immobiliers, impôt foncier très progressif acquitté au niveau national par 2 % des ménages, vise à redistribuer le revenu et à stabiliser les prix des logements. Son introduction en 2005 s'est accompagnée d'une réduction des taxes foncières locales. Or, les prérogatives fiscales des collectivités locales devraient plutôt être étendues de façon à leur permettre de mieux répondre aux préférences des citoyens au niveau local et de contribuer à assurer la discipline budgétaire en rendant le coût des services locaux plus visible. Les taxes foncières sont bien adaptées aux collectivités locales, car elles sont visibles, imposent une discipline quant à la qualité des services et sont relativement à l'abri de transferts de la base d'imposition. Les autorités devraient donc suivre leur projet de réduction de l'impôt général sur les biens immobiliers, en relevant le seuil auquel il s'applique et en réduisant ses taux, en tant que première étape vers sa fusion avec les taxes foncières locales. Un recours accru à ces taxes améliorerait l'autonomie des collectivités locales et faciliterait une rationalisation du régime fiscal local, qui est compliqué et qui comprend 16 taxes différentes, ce qui alourdit les coûts de recouvrement. En particulier, le recours important aux droits de mutation, qui a des effets de verrouillage et réduit l'offre de logements, devrait être diminué.

*Les taux des impôts directs devraient être
maintenus à un bas niveau pour soutenir
la croissance de la production*

Une réforme fiscale d'ensemble, s'appuyant essentiellement sur les taxes à la consommation pour générer des recettes supplémentaires, sur le crédit d'impôt au titre des revenus salariaux pour assurer la redistribution du revenu et sur les taxes foncières pour financer les collectivités locales, contribuerait à limiter les taux des impôts directs, favorisant ainsi la croissance. L'expérience de l'OCDE montre que les impôts sur le revenu des personnes physiques et des sociétés tendent à réduire l'épargne et l'investissement, l'offre et la demande de main-d'œuvre, les entrées d'investissement direct étranger, l'entrepreneuriat et l'éducation. Les réformes visant à réduire les impôts directs vont dans le sens des tendances internationales et contribueront à soutenir la compétitivité. La réduction prévue du taux de l'impôt sur les sociétés devrait s'accompagner d'une réduction des taxes parafiscales, dans lesquelles entre un large éventail de frais administratifs et de redevances d'utilisation ainsi que plusieurs cotisations, qui tendent à être prélevés sur les entreprises de manière discrétionnaire et non transparente.

*Pour encourager la croissance, il faut aussi
des mesures visant à accroître la productivité
du secteur des services...*

Face au ralentissement de la population d'âge actif, le maintien de la croissance dépend essentiellement de l'augmentation de la productivité, qui n'est actuellement que de 42 % du niveau observé aux États-Unis. Ce large écart est imputable essentiellement au secteur des services, où la productivité a diminué pour ne représenter que 60 % de celle du secteur manufacturier. Les problèmes dans les services sont étroitement liés aux difficultés

auxquelles sont confrontées les PME, qui représentent 91 % de l'emploi dans ce secteur. Les aides publiques importantes accordées aux PME, y compris les aides financières, ont émoûssé les pressions concurrentielles, ralenti le rythme de la restructuration, contrairement à ce qui s'est passé dans les grandes entreprises, et réduit l'efficacité de l'affectation des ressources. À terme, il conviendrait de réduire et de rationaliser le large éventail de programmes gouvernementaux, qui était au nombre de 163 en 2007 pour un coût de 0.7 % du PIB. Les autres aides, notamment les prêts en faveur des réformes et les garanties de crédit, devraient aussi être réduites. Les aides restantes devraient être davantage ciblées sur les nouvelles entreprises que sur les entreprises existantes. Bien que les mesures prises récemment par les pouvoirs publics aillent dans ce sens, davantage d'efforts doivent être faits à plus long terme pour réduire et rationaliser les aides aux PME.

... grâce à une réforme de la réglementation
et à la politique de la concurrence...

Pour accélérer la croissance de la productivité de la main-d'œuvre, il faut aussi renforcer la concurrence grâce à la réforme de la réglementation et de la politique de la concurrence. Malgré les progrès enregistrés durant la dernière décennie, environ un tiers des activités dans le secteur des services restent assujetties à des obstacles à l'entrée (en plus des obligations d'enregistrement et de déclaration). Il ressort des comparaisons internationales que les obstacles à l'entrée et les réglementations des marchés des produits sont relativement élevés en Corée. Le nouveau Conseil présidentiel sur la compétitivité nationale devrait accorder la priorité aux principaux obstacles freinant la concurrence. En outre, la politique de la concurrence devrait être renforcée. *Premièrement*, bien que les sanctions financières aient été renforcées, leur effet dissuasif est encore plus faible que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, d'où la nécessité de les alourdir encore. Par ailleurs, les sanctions pénales, qui sont rarement appliquées, devraient être utilisées plus fréquemment. *Deuxièmement*, les pouvoirs d'investigation de l'autorité de la concurrence, la Commission coréenne du libre-échange, devraient être élargis. *Troisièmement*, le nombre d'exemptions au droit de la concurrence, y compris pour les PME, devrait être encore réduit.

... et à une plus grande ouverture à la concurrence
internationale...

Une plus grande ouverture à l'économie mondiale est une autre priorité pour doper la productivité dans les services. En termes d'encours d'IDE, la Corée se classe au troisième rang en partant du bas dans la zone de l'OCDE et les entrées ont diminué depuis 2004. En outre, la part des entrées d'IDE dans les services est aussi la troisième plus faible de la zone de l'OCDE. Les filiales de sociétés étrangères n'ont représenté que 8 % du chiffre d'affaires et 4 % de l'emploi dans le secteur des services en 2004, soit bien moins que les moyennes de l'OCDE de, respectivement, 19 et 10 %. Le renforcement de la concurrence internationale exige une réduction des obstacles à l'IDE, notamment des plafonds à la participation étrangère au capital dans les principaux secteurs des services, et la libéralisation des réglementations sur les marchés des produits. En outre, il importe d'encourager un climat favorable à l'investissement étranger en renforçant la transparence des politiques fiscales et réglementaires, et en réformant le marché du travail. Par ailleurs, les incitations à

l'investissement étranger dans les zones franches devraient être étendues plus largement au secteur des services. En ce qui concerne le commerce, la Corée négocie des accords de libre-échange avec l'Union européenne, le Canada et le Mexique. Ces accords devraient avoir une large portée, couvrant aussi bien les services que les biens.

*... tout en remédiant aux obstacles
dans les principaux secteurs des services*

Il importe de remédier aux facteurs qui limitent la productivité dans les principaux secteurs des services connaissant une expansion rapide :

- **Télécommunications** : la nouvelle Commission coréenne des télécommunications est une première mesure allant dans le sens de la séparation du ministère fixant la politique industrielle et de l'organisation chargée de promouvoir la concurrence. La loi exige en effet que l'indépendance et la transparence des décisions réglementaires de cette Commission soient préservées dans la pratique. Il y a lieu également d'assouplir les obstacles à l'entrée et les plafonds à la participation étrangère au capital, d'introduire des systèmes d'enchères et d'élargir les marchés secondaires pour les fréquences.
- **Secteur financier** : la Corée envisage un « big bang » en 2009 pour réduire la segmentation dans le secteur des valeurs mobilières et devenir ainsi une place financière importante en Asie. Il est indispensable de faire en sorte que le renforcement de la capacité de surveillance, dans une optique surtout fonctionnelle, précède la croissance des marchés et l'innovation. Il faut faire preuve de prudence dans l'assouplissement des restrictions applicables à la participation au capital des banques qui séparent le capital industriel et le capital financier.
- **Services aux entreprises** : les contraintes applicables à l'entrée, aux types de pratiques, à la publicité et à la participation étrangère au capital ont limité la taille de ce secteur et devraient être assouplies. Par exemple, la décision de plafonner à 2 000 les effectifs totaux inscrits dans les écoles de droit, alors même que le nombre d'avocats par tête en Corée ne représente que le quart de la moyenne de l'OCDE, limite la concurrence et maintient les tarifs à un niveau élevé.

*La croissance potentielle dépend aussi de
la réduction du dualisme du marché du travail...*

La forte augmentation de la part des travailleurs non réguliers, qui représentent plus d'un tiers des salariés, a des conséquences négatives à la fois pour la croissance et pour l'équité. Ce dualisme s'explique dans une large mesure par le pourcentage croissant des travailleurs temporaires, qui est passé de 17 % des salariés en 2001 à 26 % en août 2008, soit quasiment le double de la moyenne de l'OCDE. Les travailleurs temporaires reçoivent naturellement moins de formation en entreprise que les travailleurs permanents, ralentissant ainsi la formation de capital humain et la croissance de la productivité. Les plus faibles coûts salariaux encouragent les entreprises à embaucher des travailleurs non réguliers, qui gagnent 30 % de moins par heure que les travailleurs réguliers, les différences de productivité n'expliquant qu'une partie de cet écart. L'avantage sur le plan des coûts est accentué par la faible couverture des travailleurs non réguliers par le système d'assurance sociale. Si, en 2007, les trois quarts des travailleurs réguliers étaient couverts sur leur lieu

de travail par le système national d'assurance maladie et de retraite, ce pourcentage n'était que d'environ 40 % pour les travailleurs non réguliers. Les entreprises embauchent aussi des travailleurs non réguliers pour assurer une plus grande flexibilité de l'emploi, compte tenu de la protection de l'emploi relativement stricte dont bénéficient les travailleurs réguliers. Le dualisme crée ainsi des préoccupations d'équité car une partie importante de la population active occupe des emplois précaires à des salaires relativement bas et est moins bien couverte par le système d'assurance sociale.

... grâce à la libéralisation de la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers et à l'élargissement de la couverture du système d'assurance sociale...

Pour réduire le dualisme, il faut que les entreprises soient moins incitées à embaucher des travailleurs non réguliers. Une priorité dans cette optique est de libéraliser la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers, de façon que les entreprises puissent obtenir la flexibilité voulue sans dépendre autant des travailleurs non réguliers. Une deuxième est d'accroître le pourcentage des travailleurs non réguliers couverts par le filet de sécurité sociale, de façon à améliorer l'équité et à réduire l'écart des coûts de main-d'œuvre. Les autorités ont introduit des réformes pour harmoniser les pratiques de recouvrement des quatre régimes d'assurance sociale, mais le facteur clé d'un élargissement de la couverture est la création d'un organisme de recouvrement unique. Pour réduire le recours aux travailleurs non réguliers, une nouvelle loi, qui est progressivement mise en œuvre depuis le milieu de 2007, interdit « toute discrimination injustifiée » à l'encontre de ces travailleurs et prévoit que les travailleurs ayant des contrats de durée déterminée seront considérés comme des salariés réguliers après deux années. On peut craindre, cependant, que cette loi ne diminue l'emploi total. En fait, le nombre de travailleurs non réguliers a diminué depuis 2007. La loi en question devrait être étroitement suivie et révisée au besoin, à mesure que l'on prend pleinement la mesure de son incidence.

... ainsi qu'à une augmentation des apports de main-d'œuvre au moyen d'une hausse du taux d'activité des femmes...

La hausse du taux d'activité des femmes contribuerait à soutenir la croissance de la production face à une diminution de la population d'âge actif. Bien qu'il soit en augmentation, le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans est encore le troisième plus faible de la zone de l'OCDE. Les mesures recommandées ci-dessus pour réduire le dualisme du marché du travail, ainsi que pour éliminer les salaires fondés sur l'ancienneté, devraient favoriser l'emploi des femmes en créant de meilleures possibilités d'emploi pour celles qui interrompent leur carrière pour s'occuper de leur famille. Une plus grande offre de services d'accueil de qualité pour les enfants serait aussi un facteur positif. Il faudrait pour cela supprimer progressivement les contrôles de prix qui découragent les prestataires du secteur public. Le rallongement du congé de maternité et l'adoption de mesures visant à assurer que les personnes admissibles à ce congé, ou au congé parental, sont en mesure de le prendre, sont des objectifs importants. Un autre facteur décourageant l'emploi des femmes est la durée du travail extrêmement longue en Corée, qui rend difficile de concilier

emploi et vie de famille. Encourager un plus grand nombre de lieux de travail à se soucier davantage des obligations familiales doperait l'emploi des femmes et le taux de fécondité, qui n'est actuellement que de 1.3 enfant par femme.

... et des jeunes...

Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 29 ans a diminué et est bien inférieur à la moyenne de l'OCDE. En outre, le pourcentage de jeunes qui ne sont engagés ni dans un emploi, ni dans une formation, ni dans des études est relativement élevé, en particulier pour les diplômés de l'enseignement supérieur, qui représentent la majorité des jeunes. Le dualisme du marché du travail est là encore un facteur, car il ramène les salaires au-dessous du salaire de réserve d'un grand nombre de jeunes. En outre, les politiques actives du marché du travail devraient viser à faciliter le passage de l'école à la vie professionnelle, tout en évitant les subventions à l'emploi, qui tendent à se traduire par de lourdes pertes sèches.

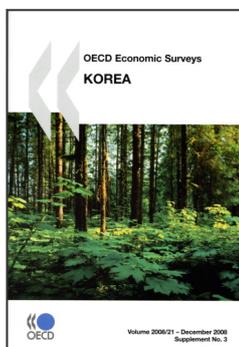
... en partie par une amélioration du système d'éducation

Le problème essentiel au niveau de l'emploi des jeunes tient peut-être aux inadéquations entre les compétences assurées par l'enseignement tertiaire et celles requises par le marché du travail. Environ 30 % des diplômés de l'enseignement supérieur ne trouvent pas d'emploi dans leurs domaines d'étude. Il importe de renforcer les liens entre les universités et les entreprises, et d'améliorer la concurrence entre les établissements d'enseignement grâce à la réforme de la réglementation et à davantage de transparence quant à la performance de chacun d'entre eux. En outre, l'aide publique à l'enseignement tertiaire, d'un niveau exceptionnellement bas, pourrait être accrue. Cependant, l'augmentation possible des dépenses est limitée par le fait que les dépenses d'éducation de la Corée sont déjà les troisièmes les plus élevées de la zone de l'OCDE, sans même tenir compte des 2 % de PIB dépensés au titre des instituts de tutorat privé (*hagwon*). L'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux diminuerait la demande de ce type de soutien scolaire, allégeant ainsi la pression sur les étudiants et la charge financière des familles. Donner aux universités une plus grande autonomie dans le processus de sélection des étudiants réduirait aussi l'importance des examens normalisés qui rendent utile le tutorat privé.

Il est aussi indispensable d'encourager l'emploi des travailleurs seniors

Enfin, il importe de relever l'âge auquel les salariés quittent les entreprises, soit généralement 55 ans, bien avant l'âge ouvrant droit à pension. La préretraite est indissociable du système de rémunération à l'ancienneté, qui rend coûteux pour les entreprises les travailleurs plus âgés. Abolir la retraite obligatoire contribuerait à relâcher la relation entre le salaire et l'ancienneté, étant donné que les entreprises acceptent les salaires à l'ancienneté à la condition qu'elles puissent obliger les travailleurs seniors à partir, et à prolonger ainsi la durée de l'emploi. Il importe en outre d'éliminer progressivement l'indemnité retraite forfaitaire obligatoire, qui accroît le coût du maintien dans l'emploi des travailleurs seniors. Les autorités ont lancé les régimes de retraite en

entreprise en 2005, mais moins de 9 % des entreprises ont adopté un tel régime. Le fait que les employeurs et les salariés doivent s'entendre pour choisir un plan à cotisations définies ou un plan à prestations définies constitue un obstacle à cet égard. Le traitement fiscal généreux du système d'indemnité de retraite devrait être réformé pour accélérer l'élimination progressive de ce système et encourager l'introduction de plans à cotisations définies, qui améliorerait aussi la mobilité sur le marché du travail.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Korea 2008

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2008-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Korea 2008*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2008-3-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.